

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE (CCLA)
COMPTE RENDU DE RÉUNION
26 ET 27 FÉVRIER 2015**

MOT D'OUVERTURE ET EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), M. Richard Aucoin, déclare la réunion ouverte et souhaite la bienvenue au président et à tous les membres du Conseil. Il fait état de la grande valeur des avis du Conseil sur l'établissement de démarches dans le grand nombre de dossiers mis de l'avant.

Le président, M. Tom Beaver, tient également à souhaiter la bienvenue aux membres, aux observateurs et aux participants. Il passe ensuite en revue l'ordre du jour de la réunion, en soulignant que le format a été modifié afin que les membres du Conseil aient plus de temps pour discuter, puis formuler des recommandations à la ministre de la Santé.

RENOUVELLEMENT DU RECOUVREMENT DES COÛTS

Jason Flint, Direction des politiques, des communications et des affaires réglementaires

La présentation se déroule en deux volets, à commencer par un aperçu détaillé du projet de mise à jour des frais à payer, suivi de la proposition de l'ARLA de réinvestir les nouvelles recettes afin de soutenir des activités qui serviraient à ce qui suit :

- harmoniser les démarches et les politiques scientifiques avec celles des autres organismes de réglementation internationaux;
- améliorer la capacité de l'ARLA à fournir de l'expertise qui aiderait à cerner et à régler les irritants commerciaux liés aux pesticides;
- améliorer la rapidité, la prévisibilité et la transparence des examens des pesticides en mettant à niveau les plateformes de gestion de l'information et de technologie de l'information, et en poursuivant d'autres mesures d'innovation d'affaires prioritaires.

Discussion

Les membres du Conseil discutent des facteurs ayant des incidences sur la nouvelle structure de frais à payer, y compris le partage du travail dans le cadre d'examen conjoints internationaux, les coûts associés à l'examen des données demandées dans le cadre d'homologations conditionnelles et les critères servant à définir ce qui est une petite entreprise.

Les membres du Conseil appuient à l'unanimité le projet de frais à payer et le projet de réinvestissement.

Le Conseil continue d'être préoccupé par le financement actuel et futur des principales

fonctions de l'Agence, et les membres s'entendent pour formuler une recommandation à la ministre à cet égard.

Voir les recommandations du Conseil à la page 6.

ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL

Janice Hopkins, Bowes and Co. Management Ltd.

Cette présentation donne un aperçu de l'analyse générale de l'environnement qui est en cours à l'appui de l'élaboration du prochain plan stratégique. Mme Hopkins présente les constatations découlant des entrevues avec les intervenants visant à cerner les priorités ainsi que les nouveaux enjeux et les tendances pouvant avoir une incidence sur les activités de l'ARLA.

Discussion

Les membres du Conseil expriment leur soutien envers l'élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal, et ils font valoir leur intérêt à participer aux prochaines étapes de sa conception.

L'ARLA doit s'assurer que les résultats sont atteignables et mesurables et que les réalisations sont accessibles et publiées.

Voir les recommandations du Conseil à la page 6.

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS

Connie Hart, Direction de l'évaluation environnementale

Cette présentation comprend un aperçu des incidents impliquant des insectes pollinisateurs qui ont été déclarés au Canada, des mesures d'atténuation des risques et des activités de sensibilisation mises en œuvre pour répondre aux incidents, ainsi que des travaux en cours avec les intervenants afin de réduire l'exposition des pollinisateurs. Les projets actuels concernant les pollinisateurs, y compris les projets de recherche et de surveillance, comme le Projet fédéral-provincial de surveillance des ruches, font l'objet d'une discussion. D'autres activités liées aux pollinisateurs ont été discutées, notamment la réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes, le nouveau cadre d'évaluation des risques pour les pollinisateurs, le Forum canadien sur la santé des abeilles mis en œuvre par Agriculture et agroalimentaire Canada et les initiatives internationales sur la santé des pollinisateurs.

Discussion

Les démarches scientifiques suivies dans le cadre des projets portant sur la santé des pollinisateurs et la réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes font l'objet d'une discussion.

On clarifie le fait que l'ARLA a reçu les études à des fins d'examen dans le cadre des homologations conditionnelles des néonicotinoïdes et que l'Agence les étudie, comme beaucoup d'autres études faisant partie de la réévaluation, en appliquant le nouveau cadre d'évaluation des risques pour les pollinisateurs.

Voir les recommandations du Conseil à la page 7.

LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Peter Chan, Direction de l'évaluation sanitaire

Cette présentation porte sur la façon dont les limites maximales de résidus (LMR) sont fixées. M. Chan discute également de la participation de l'ARLA aux initiatives internationales qui aident à établir une uniformité dans la façon de protéger la santé et à faciliter le déplacement des denrées alimentaires entre les pays.

Discussion

Le Conseil discute de la contribution du Canada à l'harmonisation internationale des LMR.

Dans le cadre de la discussion sur l'évaluation des risques alimentaires préalable à l'approbation de LMR, il est confirmé que le paradigme d'évaluation des risques sanitaires comprend l'examen de l'exposition totale provenant de plusieurs sources (c'est-à-dire la nourriture et l'eau potable) et de l'exposition cumulative à plusieurs matières actives ayant le même mécanisme de toxicité. M. Chan discute aussi de la participation de l'Agence à la production de données sur l'exposition professionnelle provenant de divers groupes de travail.

Les membres recommandent de poursuivre et d'améliorer les travaux effectués dans ce domaine par l'Agence, tant au pays qu'à l'international.

Voir les recommandations du Conseil à la page 7.

PLAN TRIENNAL DES RÉÉVALUATIONS ET DES EXAMENS SPÉCIAUX

Regi Mathew, Direction de l'évaluation de la valeur et de la gestion des réévaluations

Cette présentation porte sur la démarche de réévaluation et d'examen spécial de matières actives de pesticides. Les problèmes liés à la charge de travail rencontrés dans la conduite des réévaluations et des examens spéciaux sont présentés, de même que la voie à suivre suggérée et le plan de travail.

Discussion

On discute de l'examen des nouvelles données et la réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes. Le Conseil détermine que la participation des utilisateurs au début du processus de réévaluation est un facteur clé, et il reconnaît la valeur de

l'harmonisation des examens à l'échelle internationale.

Les membres appuient la démarche proposée relativement aux réévaluations et aux examens spéciaux. Il est également noté que des ressources additionnelles sont requises afin d'éviter les retards dans l'achèvement des réévaluations de pesticides en raison de problèmes complexes liés à la charge de travail et à la nature imprévisible des examens spéciaux.

Voir les recommandations du Conseil à la page 7.

TRANSPARENCE ET OUVERTURE

Mireille Prud'homme, Direction des politiques, des communications et des affaires réglementaires, ARLA

On présente un aperçu du cadre réglementaire de transparence et d'ouverture de Santé Canada et de ses objectifs. On expose également les suggestions de l'ARLA afin de fournir plus de renseignements sur ses activités de conformité et d'application de la loi, sur l'amélioration du registre public sur les pesticides et sur la publication du prochain plan stratégique. Un compte rendu est aussi présenté sur le Plan d'action sur le renouvellement des sites Web du gouvernement du Canada qui a pour objectif de migrer l'ensemble des sites Web du gouvernement vers le site Canada.ca.

Discussion

Il est noté que le contenu lié aux pesticides est difficile à trouver sur la version actuelle du site Canada.ca. Les membres du Conseil tiennent à s'assurer que les Canadiens soient en mesure de trouver les renseignements dont ils ont besoin.

Voir les recommandations du Conseil à la page 8.

MISES À JOUR

Les membres du Conseil profitent de l'occasion pour demander des précisions aux représentants de l'ARLA sur les notes d'information fournies sur :

- la Politique sur les articles traités
- le rapport du Comité fédéral, provincial et territorial sur les pesticides et la lutte antiparasitaire

AUTRES QUESTIONS

Affiches

Les membres du Conseil qualifient de très intéressantes les affiches présentées par l'ARLA comme moyen de fournir des renseignements au public sur ses activités réglementaires et scientifiques. Le Conseil suggère que l'ARLA diffuse ses affiches aux

intervenants de façon plus vaste.

Suggestions de points au prochain ordre du jour

- Compte rendu sur le plan stratégique
- Pollinisateurs et insecticides de la classe des néonicotinoïdes
- Recouvrement des coûts
- Communications
- Charge de travail des réévaluations et examens spéciaux;
- Réponse au rapport du vérificateur général du Canada
- Examens conjoints / ALENA / Comptes rendus du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation

Prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion en février ou mars 2016.

Recommandations du Conseil – Février 2015

Recouvrement des coûts

Le Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA) continue d'être préoccupé par le financement actuel et futur des principales fonctions de l'Agence, comme il l'a déjà fait remarquer dans ses recommandations à la ministre de la Santé en 2013.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) joue un rôle crucial pour ce qui est de protéger les Canadiens et l'environnement, et d'assurer l'accès à des produits de lutte antiparasitaire sécuritaires et efficaces. Les membres du CCLA sont d'avis qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens et des intervenants de l'industrie que l'Agence continue d'être financée de façon stable et adéquate afin qu'elle puisse accomplir son mandat.

Le CCLA recommande que le gouvernement stabilise le financement de l'Agence et qu'il le maintienne au minimum à son niveau actuel afin de permettre à l'ARLA d'exécuter son principal mandat. De plus, les augmentations de recettes prévues générées par le régime révisé de recouvrement des coûts ne devraient pas occasionner une baisse du financement des services votés pour l'Agence. Le Conseil recommande plutôt que les recettes additionnelles soient attribuées au financement de domaines prioritaires, notamment afin :

- d'améliorer la capacité de l'ARLA à fournir de l'expertise qui aiderait à cerner et à régler les irritants commerciaux liés aux pesticides;
- d'harmoniser les démarches et les politiques scientifiques avec celles des autres organismes de réglementation internationaux;
- d'améliorer la rapidité, la prévisibilité et la transparence des examens des pesticides en mettant à niveau les plateformes de gestion de l'information et de technologie de l'information, et en poursuivant d'autres mesures d'innovation d'affaires prioritaires.

Plan stratégique quinquennal

Le CCLA appuie les efforts de l'ARLA déployés jusqu'ici dans l'élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal.

Le CCLA recommande que l'ARLA continue de faire participer les membres du Conseil à l'élaboration du plan au cours des prochaines années.

Le CCLA recommande également que le nouveau plan stratégique englobe les domaines d'activités prioritaires qui occasionneront de nouvelles dépenses sous le régime modernisé de recouvrement des coûts (politique scientifique, transparence et sensibilisation, améliorations aux innovations d'affaires, y compris la TI et les LMR/la résolution des problèmes liés au commerce).

Protection des insectes pollinisateurs

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle vital dans la production agricole et l'environnement. Le CCLA reconnaît le rôle important et le leadership de l'ARLA à l'échelle internationale qu'elle exerce par l'entremise de son engagement continu envers une démarche scientifique axée sur les risques à l'égard de la gestion de la protection des pollinisateurs contre les risques posés par les insecticides de la classe des néonicotinoïdes.

Le CCLA recommande qu'un nombre suffisant de ressources soient attribuées à l'ARLA afin de lui permettre de renforcer ses activités sur la scène nationale et internationale, de manière à assurer une utilisation continue des meilleures données et ressources scientifiques disponibles à l'échelle mondiale.

De plus, le CCLA recommande que l'ARLA fournisse des comptes rendus fréquents au public sur le déroulement de la réévaluation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes et sur les projets liés à la santé des pollinisateurs.

Plusieurs membres du Conseil, y compris le Conseil canadien du miel, ont félicité l'ARLA pour son engagement envers une démarche scientifique axée sur les risques pour la protection des pollinisateurs.

Limites maximales de résidus

Le CCLA reconnaît le rôle important de l'ARLA afin de faciliter le commerce agricole en travaillant au dossier des limites maximales de résidus (LMR). Le Conseil recommande que l'ARLA continue d'élargir ses travaux sur les LMR à l'échelle internationale. L'Agence est également encouragée à améliorer ses communications avec le public et les intervenants concernant les LMR et les activités internationales connexes.

Réévaluations et examens spéciaux

Le CCLA reconnaît les défis qui consistent à équilibrer la charge de travail des réévaluations et des examens spéciaux. Le Conseil recommande que l'ARLA :

- continue de publier les plans de travail sur le site Web;
- reçoive assez de financement pour achever les réévaluations et les examens spéciaux en temps opportun;
- donne la priorité à l'achèvement de ce qui reste des 401 réévaluations originales des matières actives homologuées avant 1995;
- poursuive sa démarche scientifiquement robuste et fondée sur les risques relativement à l'examen des données.
- élabore un plan de communication efficace relativement à ses travaux de réévaluation;

- mette en œuvre des processus d'échange de renseignements avec les intervenants touchés, y compris une participation dès le début;
- accroisse sa collaboration internationale sur les réévaluations.

Transparence et ouverture

En faisant remarquer que la priorité est de faire place à la transparence et à l'ouverture au sein de Santé Canada, le CCLA recommande que les renseignements relatifs aux risques et aux avantages des pesticides soient plus accessibles sur le site Web Canada.ca, et que la somme de l'information ayant trait aux pesticides y soit accrue et plus facile à trouver.

CONSEIL CONSULTATIF DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE
Participants - Du 26 au 27 février 2015

Président

Tom Beaver

Membres du Conseil et délégués

Claire Infante-Rivard, Université McGill

Dave Carey, Association canadienne du commerce des semences

David Beresford, Université Trent

Karsten Liber, Université de la Saskatchewan

Kathleen Cooper, Association canadienne du droit de l'environnement

Maria Trainer, CropLife Canada

Michèle Bouchard, Université de Montréal

Richard Phillips, Producteurs de grains du Canada

Robert Whiting, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Rod Scarlett, Conseil canadien du miel

Shannon Coombs, Association canadienne de produits de consommation spécialisés

Tracy Shinnars-Carnelley, Conseil canadien de l'horticulture

Absents

Anne Fowlie, Conseil canadien de l'horticulture

Pierre Petelle, CropLife Canada

Patty Townsend, Association canadienne du commerce des semences

Secrétariat exécutif

Richard Aucoin, directeur exécutif, ARLA

Secrétariat

Martha Cunningham, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Stephanie Gauthier, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Trish MacQuarrie, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Présentateurs et experts en la matière

Connie Hart, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Janice Hopkins, Bowes and Co Management Ltd.

Jason Flint, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Lars Juergensen, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Margherita Conti, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Regi Mathew, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Mary Mitchell, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Mireille Prud'homme, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Peter Chan, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Stéphane Lessard, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Neilda Sterkenburg, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Yadvinder Bhuller, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Observateurs

Cheryl Fougère, Association canadienne des produits de consommation spécialisés
John A. Lynch, Monsanto Canada Inc.
Jordan Hancey, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Laurie Goodwin, Syngenta Canada Inc.

Seshari Iyengar, Bayer CropScience Inc.

Steven Graff, Association canadienne de la gestion parasitaire
Sigrun Kullik, Santé Canada
Erin Windatt, Bureau du vérificateur général du Canada
Kristin Lutes, Bureau du vérificateur général du Canada
Marie-Soleil Nappert, Bureau du vérificateur général du Canada